

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 JUILLET 2022

N° 2022-344 - Travaux de rénovation de l'EHPAD « Les Humeaux » - Demande de DETR à la Préfecture de Vendée

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n° 2021-116 du 7 avril 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente pour les demandes de subvention,

La communauté de communes du Pays de Chantonnay dispose d'un EHPAD multisite d'une capacité de 199 résidents, répartis sur 3 sites : Chantonnay, Saint Prouant et Bournezeau. Les bâtiments à Bournezeau et Saint Prouant lui appartiennent, celui de Chantonnay a été construit par un bailleur social. La gestion de l'EHPAD est confiée au CIAS.


Ouvert en 1989, l'établissement Bournezeau est devenu EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) en 2004. Il a fait l'objet d'une extension en 1995 et d'une opération de réhabilitation en 2012. Compte tenu du coût des travaux, la réhabilitation n'a pas été complète. Il compte aujourd'hui 59 logements.

L'ascenseur a été remplacé en 2021.

Il s'agit maintenant de poursuivre la rénovation de cet EHPAD pour renforcer la sécurité et l'accessibilité, améliorer l'isolation thermique, faciliter les déplacements des résidents dans les espaces communs et adapter les espaces dédiés au personnel à l'effectif actuel. Les EHPADs connaissent un contexte très difficile depuis 2020 et le début de l'épidémie du Covid. Ces travaux visent à renforcer le confort, la sécurité et la qualité de vie des résidents et aussi à améliorer les conditions de travail du personnel, lequel est essentiel dans le bon fonctionnement de ces établissements.

Le tableau de financement de l'opération s'établit de la façon suivante, reposant à 70% sur l'autofinancement de la Communauté de Communes :

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux de rénovation	340 000,00 €	 PRÉFET DE LA VENDÉE <i>Liberté Égalité Fraternité</i> DSIL OU DETR	102 000,00 €	30,00 %
		Sous-total	102 000,00 €	30,00 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	238 000,00 €	70,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	238 000,00 €	70,00 %
Total dépenses	340 000,00 €	Total Recettes	340 000,00 €	100,00 %

L'Etat propose un soutien financier aux collectivités locales et établissements publics locaux pour leurs projets de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments publics.

Pour le financement des travaux, Madame la Présidente sollicite une subvention de l'Etat d'un montant de 102 000€.

À CHANTONNAY, le 22 juillet AAAA

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET